



8° Prix International Harambee « Communiquer l'Afrique »

L'Afrique entreprend... l'Afrique rêve ... Le futur de l'Afrique, c'est maintenant !

Harambee Africa International lance son VIII ème prix international « Communiquer l'Afrique » pour contribuer à créer une image plus réelle de l'Afrique, reflétant les conflits mais aussi les espoirs, la richesse et la diversité de ses peuples et ses cultures, le défi permanent du développement et ses nécessités, toujours aussi grandes. Il faut promouvoir une connaissance de ce continent qui est une richesse pour le monde entier.

Il s'agit de récompenser celui ou celle qui mettra en évidence la grandeur des histoires simples et quotidiennes de ce continent, de ses gens, de la vie pacifique ensemble, du dialogue
Il ne s'agit pas de livrer un aperçu naïf ou simplet de l'Afrique mais de montrer qu'avec les guerres, les carences, il y a aussi l'espoir et le travail sérieux de bien des individus et de beaucoup d'organismes.

Harambee signifie "Tous ensemble" en swahili et ce mot résumé tout le sens de notre organisme. Tous ensembles pour entourer un continent qui a beaucoup de choses à apprendre au monde.

A. Données générales

Le Prix est biennal. La première édition a eu lieu en 2004, la dernière en 2017.

L'édition de cette année comprend deux volets, à caractère ethnique, religieux, social, économique ou culturel concernant l'Afrique.

1. Un reportage et documentaire
2. Un vidéo-clip réalisé par des étudiants de moins de 25 ans.

B. Caractéristiques de ce prix Harambee

1. Cette récompense veut contribuer à donner un regard plus éveillé et sensible sur du le continent africain. La sélection des vidéoclips sera faite compte tenu de l'importance accordée aux points suivants :

- La valeur de l'éducation en tant que moyen indispensable pour atteindre une véritable promotion de la personne et un développement paisible de la société africaine ;
- Le respect de la dignité de la personne humaine indépendamment de sa condition et de son niveau social ;
- L'importance de la solidarité et de l'entraide ;
- Le rôle de la famille ;

- Les expériences positives d'intégration dans la société européenne ;

2. Ce prix a deux volets et le montant de chaque récompense est soumis à la fiscalité en vigueur.

- a) Prix au reportage et au documentaire audiovisuel montant de 5.000€ au premier qualifié.
- b) Prix au vidéoclip réalisé par des étudiants de moins de 25 ans : montant total des prix : 1.500€

C. Règlement

1. Peuvent se présenter au concours les vidéos documentaires d'une durée inférieure à 60 minutes et les vidéoclips d'une durée ne dépassant pas les 5 minutes et réunissant les caractéristiques évoquées dans le paragraphe B. (caractéristiques du prix)
 2. L'inscription se fera par le dépôt des vidéos en ligne via le site web: www.harambee-africa.org. Chaque participant devra télécharger son vidéo sur youtube.com en indiquant dans le formulaire d'inscription en ligne le lien pour voir la vidéo. Dans le même module seront demandés les renseignements personnels et les documents suivants :
 - un certificat d'authenticité et de titularité du produit
 - l'autorisation du titulaire des droits commerciaux des travaux présentés permettant leur diffusion durant la cérémonie de remise des prix. Le titulaire des droits doit être obligatoire cité.
 3. Les reportages et les vidéoclips peuvent être présentés en : français, anglais, italien, portugais et espagnol. S'ils sont dans une autre langue, ils devront être sous-titrés dans l'une des cinq langues. Ils peuvent aussi l'être en d'autres langues s'ils sont sous-titrés dans l'une des langues prescrites.
 4. La liste des vidéoclips sélectionnés pour le prix sera publiée dans www.harambee-africa.org, site web d'Harambee Africa International.
 5. Le jury du prix composé de membres de nationalités différentes se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si les vidéos présentées ne réunissent pas les conditions voulues. Leurs décisions sont irrévocables.
 6. Les Prix seront remis à Lisbona. Le lieu et la date précise seront communiqués sur www.harambee-africa.org.
 7. En s'inscrivant à ce concours, on autorise les organisateurs à utiliser les vidéoclips présentés à des fins culturelles et d'éducation, toujours à but non lucratif.
 8. On considèrera que les auteurs du documentaire / des vidéoclips sont ceux déclarés en tant que tels sur la fiche d'inscription.
- La participation au prix requiert l'assujettissement à ce règlement.
9. La date limite pour la participation est : **le 30 septembre 2019**